

Déplafonnement de l'aide à la Conversion à l'Agriculture Biologique sur les captages prioritaires de l'AERMC

Depuis 2017, l'aide à la Conversion à l'AB dans le cadre de la PAC est plafonnée à 12 000 €/exploitation/an sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (avec transparence des GAEC).

Depuis les nouveaux engagements 2019, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse a décidé de déplafonner cette aide pour les exploitations ayant leur siège sur une commune concernée par une aire d'alimentation de captage prioritaire de sa zone d'intervention. **Cette mesure est reconduite cette année pour les nouveaux engagements bio jusqu'au 15/05/2020.**

Voici la liste des communes concernées par un captage prioritaire dans la Drôme :

ALBON	FELINES-SUR-RIMANDOULE	OURCHES
ALIXAN	GENISSIEUX	PARNANS
ANNEYRON	GEYSSANS	PEYRINS
AUTICHAMP	GIGORS-ET-LOZERON	PEYRUS
BARBIERES	HAUTERIVES	PONT-DE-BARRET
BARCELONNE	HOSTUN	PUY-SAINT-MARTIN
BEAUMONT-LES-VALENCE	JAILLANS	ROCHEBAUDIN
BEAUREGARD-BARET	LA BATIE-ROLLAND	ROCHEFORT-SAMSON
BEAUSEMBLANT	LA BAUME-CORNILLANE	ROMANS-SUR-ISERE
BESAYES	LA BEGUDE-DE-MAZENC	ROUSSAS
BONLIEU-SUR-ROUBION	LA MOTTE-DE-GALAURE	ROUSSET-LES-VIGNES
BOURG-DE-PEAGE	LAPEYROUSE-MORNAY	SAINT-GERVAIS-SUR-ROUBION
BOURG-LES-VALENCE	LE CHALON	SAINT-MARCEL-LES-VALENCE
CHABEUIL	LENS-LESTANG	SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES
CHABRILLAN	LEONCEL	SAINT-MICHEL-SUR-SAVASSE
CHANTEMERLE-LES-GRIGNAN	LES GRANGES-GONTARDES	SAINT-PANTALEON-LES-VIGNES
CHAROLS	MALISSARD	SAINT-PAUL-LES-ROMANS
CHARPEY	MANAS	SAINT-RAMBERT-D'ALBON
CHATEAUDOUBLE	MANTHES	SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE
CHATEAUNEUF-DE-GALAURE	MARCHES	SAINT-UZE
CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	MONTELEGER	SAINT-VINCENT-LA-
CHATILLON-SAINT-JEAN	MONTELIER	COMMANDERIE
CHATUZANGE-LE-GOUBET	MONTFROC	SALETTES
CLANSAYES	MONTMEYRAN	SOYANS
CLEON-D'ANDRAN	MONTMIRAL	TEYSSIERES
COMBOVIN	MONTVENDRE	TRIORS
EYMEUX	MORAS-EN-VALLOIRE	VALENCE
EYZAHUT	MOURS-SAINT-EUSEBE	VENTEROL
FAY-LE-CLOS	MUREILS	

Pour avoir un accompagnement de la Chambre d'agriculture pour **votre déclaration PAC**, contactez-nous au **04 75 82 40 04** du mardi au vendredi de 8h 30 à 12 h